
Année scolaire 2018-2019

**Inscription à l'ÉCOLE PRIMAIRE
de BOISSY-SANS-AVOIR
pour les élèves dès la grande section**

A la Mairie de BOISSY-SANS-AVOIR

Munissez-vous de (original+copie) :

- **Un justificatif de domicile récent**
- **La pièce d'identité du parent faisant la démarche**
- **Le livret de famille**
- **Le carnet de santé** justifiant que les vaccins BCG et DT-Polio sont à jour
- Et éventuellement le **certificat de radiation** de l'école précédente

Une fiche d'inscription vous sera remise, à présenter à la Directrice de l'école,
Madame Cécile VEILLÉ, une fois qu'elle vous aura contacté pour une prise de RDV.